



Politique de formation pour les clubs

Vous avez des besoins en formation pour votre club?

1. Toute demande de formation doit être acheminée à Ski de fond Québec.

Contacteur : [Maxime Venne](#)

Coordonnateur au développement de la pratique

2. Pour toute demande, vous devrez fournir des dates et le niveau de formation demandé. Le cours sera ouvert en ligne sur www.coach.ca et un formateur sera mandaté par Ski de fond Québec.
3. Toutes les inscriptions aux formations en ligne seront payables à l'inscription sur le site de Coach.ca. Les autres formations de Ski de fond Québec devront être payées par chèque dès votre arrivée. Si le club souhaite payer pour certains participants, il pourra aviser [Ski de fond Québec](#), au moins 3 jours avant la formation.

INFRASTRUCTURES FOURNIES PAR LE CLUB HÔTE

- 1) Location de salle et matériel didactique (tableau de feuilles, projecteur, écran, connexion internet, etc.)
- 2) Accès à un lieu de pratique (centre de ski, terrain de golf ou autre lieu enneigé en hiver et lieu sécuritaire pour le ski à roulettes et le ski stridding en été)

AIDE FINANCIÈRE

Les clubs peuvent faire une demande d'aide financière pour réduire les dépenses de formation auprès des instances suivantes : Aide/subvention des municipalités, URLS, clubs sociaux (Optimistes, Richelieu, etc.) ou autres organismes locaux et régionaux, le cas échéant.

Ceci document est remis à titre informatif uniquement. SVP, veuillez communiquer avec nous pour plus d'information.